

Inscrire l'Éducation physique et Éducation à la santé à l'horaire (Maternelle à la 8^e année) - Ressource pour administrateurs

Résumé en ligne

En réponse au [Rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé \(2005\)](#), qui contient *quatre recommandations relatives à l'activité physique à l'école*, le gouvernement du Manitoba a décidé de rendre obligatoires les blocs horaires en Éducation physique et Éducation à la santé de la maternelle à la 8^e année plutôt que d'en faire de simples recommandations.

L'objectif du document *Inscrire l'Éducation physique et Éducation à la santé à l'horaire (Maternelle à la 8^e année) - Ressource pour administrateurs* est de servir de banque ou de recueil d'idées sur les stratégies qui pourraient permettre d'atteindre les exigences de temps de classe et qui pourraient être utiles aux administrateurs au moment de planifier la mise en œuvre des nouvelles exigences. Un grand nombre de ces suggestions sont d'ailleurs déjà en pratique dans les écoles.

Une fois que vous avez pris la décision d'utiliser l'une ou l'autre des stratégies suggérées dans ce document, vous avez à votre disposition une liste de vérification pour la mise en œuvre qui prend en considération les procédures et la politique du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse choisies.

La sécurité est un élément primordial dans la planification de toute activité d'apprentissage. Puisque les divisions scolaires et leur personnel sont avant tout et juridiquement responsables de la mise au point de pratiques sécuritaires, les écoles doivent mettre en place des procédures et des routines sécuritaires. À cette fin, veuillez consulter les [Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines \(1997\)](#) et communiquer avec le bureau régional de votre division scolaire pour obtenir le document intitulé *Manitoba sans danger pour les jeunes : La ressource des excursions scolaires à l'intention des écoles (2004)*. Un modèle de liste de vérification en matière de sécurité est aussi à votre disposition.

Cet outil comprend les trois volets suivants :

Établissement des horaires

- Défis
- Stratégies
 1. *Ajustement aux périodes d'enseignement et aux journées scolaires*
 2. *Intégration*
 3. *Établissement stratégique des horaires*
 4. *Combinaison occasionnelle des classes*
 5. *Horaires variables*
 6. *Blocs horaires occasionnels*
 7. *Autres programmes faisant appel aux options sportives*
 8. *Autres considérations*

Installations, espaces et matériel d'enseignement

- Défis
- Stratégies
 1. *Utilisation du gymnase*
 2. *Utilisation des classes*
 3. *Espaces extérieurs d'enseignement sur le terrain de l'école*
 4. *Planification d'espaces d'enseignement supplémentaires*
 5. *Espaces d'enseignement et illustrations à l'extérieur de l'école*
 6. *Utilisation du matériel*

Prestation de la programmation : enseignement et supervision

- Défis
- Stratégies
 1. *Collaboration du personnel enseignant*
 2. *Spécialistes externes*
 3. *Enseignants itinérants*
 4. *Compétences spécialisées*
 5. *Permis restreint d'enseignement*
 6. *Bénévoles*
 7. *Entraîneurs et instructeurs*
 8. *Professionnels de la santé du secteur public*
 9. *Établissement d'enseignement post-secondaire*
 10. *Leadership*

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la bibliographie et les sites Web fournis.